



Risque grand froid

Risque de grand froid

L'alerte « grand froid » est défini par Météo-France en fonction des Températures Ressenties. Le froid favorise certaines pathologies dont les effets sont le plus souvent différés d'une à deux semaines. Par ailleurs l'intoxication par le CO₂, première cause de mortalité par intoxication aiguë en France est une conséquence indirecte du froid.

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent
- Évitez les sorties le soir et la nuit
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques
- Faites vérifier vos installations de combustion avant l'hiver
- Vérifiez la bonne aération de votre logement

→ Pour en savoir plus : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques>



Bon à savoir

PENSEZ À VOUS FAIRE CONNAITRE EN MAIRIE

Service population 01 49 61 33 33

ag.etatcivil@ville-ablonsurseine.fr

Si vous êtes :

- Âgé, isolé ou que vous avez des difficultés de mobilité
 - En situation de handicap (moteur, visuel, auditif)
- Médicalement assisté par un appareillage (IRC, dialyse...)

→ Inscrivez-vous sur la liste confidentielle. En cas de déclenchement d'une alerte, des agents municipaux prendront de vos nouvelles afin d'organiser d'éventuels secours.

À retenir en cas de risque majeur

Quel que soit le risque même si ce risque ne fait pas parti de ceux identifiés comme possibles sur la commune dans tous les cas il convient d'être prêt et de réagir de la meilleure façon pour se mettre en sécurité et permettre aux services de secours d'agir efficacement et rapidement.

En cas de crise ayez les bonnes attitudes

- Tenez-vous informé par les médias
 - Ne vous mettez pas en danger
 - Restez chez vous pour ne pas gêner les opérations de secours
 - Attendez les instructions des autorités, dites-vous que les secours sont à l'œuvre et prennent en compte votre situation et mettent toute leur énergie à assurer votre sécurité
 - N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les écoles sont dotées d'un plan particulier de mise en sécurité (PPMS) face aux risques majeurs. Ne vous inquiétez pas en cas d'alerte vos enfants seront pris en charge c'est une priorité.
 - Evitez tout déplacement non recommandé par les autorités
 - Ne surchargez pas les lignes téléphoniques
- ➔ **Préoccupez-vous de la situation de votre voisin surtout s'il s'agit d'une personne âgée ou à mobilité réduite.**

Liste des fréquences radios

France info (105,5 FM ou Mhz)
France Bleue Ile de France (107,1 FM)
France Inter (87,8 FM)
Radio France (87.8 Mhz)

Bon à savoir

Pour être averti par SMS sur votre téléphone portable, inscrivez-vous sur le site de la ville www.ablon-sur-seine.fr
Cliquez sur Info par SMS et renseignez votre N° de portable.

Soyez prévoyant

Ayez toujours à votre domicile quelques objets indispensables et faciles d'accès (de préférence en hauteur)

- Un poste de radio fonctionnant avec des piles
- Des bougies ou lampes de poches pour s'éclairer en cas de panne d'électricité
- Une trousse de premiers soins



Soyez prêt à devoir évacuer votre domicile en regroupant ce qui est indispensable

- Médicaments d'usage courant et ceux dont vous avez besoin
- Ordonnances médicales
- Papiers importants notamment carte d'identité et carte vitale
- Réserve d'eau, lait pour les nourrissons
- Carte bleue,
- Un peu d'argent liquide
- Vêtements chauds, couvertures
- Radio et lampe de poche à piles

PENSEZ À VOUS FAIRE CONNAITRE EN MAIRIE

Service population 01 49 61 33 33 - ag.etatcivil@ville-ablonsurseine.fr

Si vous êtes :

- Âgé, isolé ou que vous avez des difficultés de mobilité
 - En situation de handicap (moteur, visuel, auditif)
 - Médicalement assisté par un appareillage (IRC, dialyse...)
- ➔ Inscrivez-vous sur la liste confidentielle. En cas de déclenchement d'une alerte, des agents municipaux prendront de vos nouvelles afin d'organiser d'éventuels secours.

Les numéros utiles

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Police : 17

Police Municipale : 01 45 97 04 24

Urgence sociale : 115

Mairie : 01 49 61 33 33